Image not found or type unknown

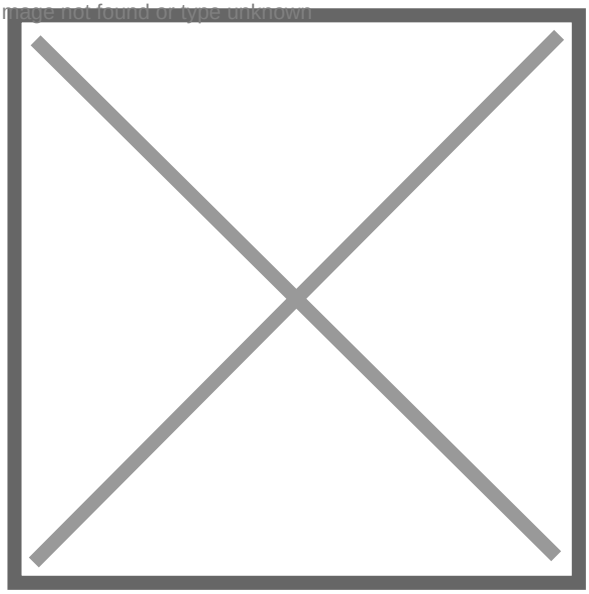

Saisie au profit des enfants

Par **couba**, le **09/10/2008** à **17:50**

A la mort de mon mari (1997), mes 3 enfants (mineurs) ont reçu chacun une somme d'environ 45000 euros.Je leur ai ouvert des comptes, mais maleurheusement, j'ai utilisé cet argent dans tous types de depenses, psychologiquement fragile et instable, j'ai depensé a tout va ...(cadeaux, dons à la famille...).Je me suis rendu vite compte de ma faute et j'ai acheté une maison à credit, afin de recapitaliser pour mes enfants.Un juge des tutelles a été saisi comme par magie ,un administrateur had'oc a été nommé...Celui-ci a entammer une procedure penale, et un TGI m'a condamner a rembourser la somme globale(environ 150000 euros en 2002). J'ai fait appel, la C d' A a confirmée la decision de 1ere instance (2007).A l' heure où j' ecris, j'ai un 4eme enfant de 8ans, les 3 premiers ont 18, 17 et 12 ans.L'administrareur had'oc des biens a changé, c'est une asso de protection de l'enfance qui gere le dossier.Cet organisme a nommé un huissier afin que je m'acquite de la somme de env 100000 euros(mon grand étant majeur).Après ce bref résumé, vous connaisser ma situation... Je me suis endettée sur 25 ans pour la maison, j'ai payé 9 ans de traites.Le huissier (mandaté) veut d'abord nous saisir nos biens et ensuite la maison...C'est là que je ne comprends plus;je reconnais competement ma culpabilité passée,mais appliquer la decision du tribunal est completement paradoxale, car afin "d'enrichir"mes 2 benjamins, ont va les apauvrir financierement et materiellement(ainsi que les 2 autres).Si la maison est saisie/vendue j'arriverai avec beaucoup de chance a rembourser 40000 euros a peu près...ET le reste...Une association de protection de l' enfance va me mettre à la rue avec 4 enfants, le remboursement en cours, un loyer, et tous les besoins familiaux?ALORS QUE FAIRE?EXISTE-T'IL DES RECOURS JURIDIQUES?SUIS JE SOLVABLE?merci de bien vouloir me répondre(pour info je touche env 1800 euros de rente plus 1000 euros allocations familiales/mois.Je suis separée du papa du 4éme qui n'a pas vraiment de situation et qui m'aide quand il peut)J'attends votre réponse avec impatience... Amicalement ...

Par **Visiteur**, le **09/10/2008** à **22:41**

J'émets simplment une idée.. Demandez audience auprès du juge.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés